



SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale



RAPPORT DE PRESENTATION

ANNEXE 1 - TRAME VERTE ET BLEUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L' AISNE



2019

www.cc-valdeaisne.fr

Table des matières

PARTIE I - La démarche Trame Verte et Bleue	4
1. Les composantes de la Trame Verte et Bleue	4
1.1 - Le contexte politique : le Grenelle de l'Environnement	4
1.2 - Qu'est-ce que la Trame Verte et Bleue ?	4
2. Contexte de l'étude	7
2.1. Périmètre de l'étude	7
2.2 Comment construire notre TVB?	7
2.3. Les objectifs de l'étude	7
3. Méthodologie générale de l'étude	8
3.1. Les données à disposition	8
3.2. Le choix des sous-trames	9
3.3. Identification des réservoirs de biodiversité	9
3.4. Identification des corridors écologiques	10
3.5. L'analyse des continuités écologiques	11
3.6. Choix des espèces cibles	12
3.7. La largeur des corridors écologiques	12
3.8 L'Analyse des points « noirs »	12
PARTIE II - Les éléments de la Trame Verte et Bleue	13
1. Sous-trame des milieux Forêts	13
1.1. Description	13
1.2. Localisation des continuités écologiques	13
1.3. Principaux éléments de fragmentation	13
2. Sous-trame des milieux prairiaux (ouverts)	15
2.1. Description	15
2.2. Localisation des continuités écologiques	15
2.3. Principaux éléments de fragmentation	16
3. Sous-trame des milieux pelouses sèches (ouverts)	17
3.1. Description	17
3.2. Localisation des continuités écologiques	18
3.3. Principaux éléments de fragmentation	18
3bis. Les milieux souterrains	18
3bis.1. Description	18
3bis.2. Localisation des continuités écologiques	19
3bis.3. Principaux éléments de fragmentation	19
4. Sous-trame des milieux humides	20

4.1. Description	20
4.2. Localisation des continuités écologiques	20
4.3. Principaux éléments de fragmentation	21
5. Sous-trame des milieux aquatiques.....	22
5.1. Description	22
5.2. Localisation des continuités écologiques	22
5.3. Principaux éléments de fragmentation	23
PARTIE III - Mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue	24
1. Identification des enjeux et synthèse	24
1.1. Les réservoirs de biodiversité.....	24
1.2. Les corridors écologiques	24
1.3. Les principaux éléments de fragmentation	24
1.4. Propositions d'actions	24
2. Exemples de bonnes pratiques.....	24
2.1. Urbanisation en zone de corridors	25
2.2. Préservation des zones tampons.....	25
2.3. Mise en place d'un passage à faune.....	25
2.4. Gestion des milieux	25
3. Suivi et évaluation	26
3.1. Part d'espaces naturels sur le territoire	26
3.2. Qualité des espaces naturels/Surface d'espaces naturels faisant l'objet de mesures de gestion ou de protection.....	26
3.3. Suivi des espèces indicatrices.....	27
3.4. Fragmentation du territoire	27
Conclusion.....	28
Annexe 1 : Périmètre de l'étude	29
Annexe 2 : Les zonages de protection.....	30
Annexe 3 : MOS de la Trame Verte et Bleue.....	31
Annexe 4 : Sous trame des milieux « boisés »	32
Annexe 5 : Sous trame des milieux « humides »	33
Annexe 6 : Sous trame des milieux « prairies »	34
Annexe 7 : Sous trame des milieux « pelouses »	35
Annexe 8 : Sous trame des milieux « aquatiques ».....	36
Annexe 9 : Trame Verte et Bleue de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne	37
Annexe 10 : Synthèse de la Trame Verte et Bleue de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne	38

PARTIE I - La démarche Trame Verte et Bleue

Le développement de l'urbanisation, d'infrastructures linéaires et de pratiques de gestion des ressources naturelles défavorables à la biodiversité entraîne une importante réduction des surfaces d'habitats naturels et une forte fragmentation de ces derniers.

Cette fragmentation se traduit par une augmentation des difficultés que les espèces éprouvent pour se déplacer d'un habitat à un autre. Le cantonnement de populations dans un site de trop faible surface entraîne la consanguinité, sensibilité aux agressions (forte prédation, maladies, manque de nourriture, événement climatique défavorable...), pouvant conduire à leur extinction locale. L'isolement d'un habitat d'espèce exclut la possibilité de sa recolonisation. Ainsi, le maintien des capacités de déplacement des espèces est nécessaire à la préservation de leurs populations.

L'approche de la protection de la nature par la préservation d'« îlots » de nature est alors intégrée dans une vision plus globale de « réseau écologique », comprenant ces îlots qui correspondent à des réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient.

1. Les composantes de la Trame Verte et Bleue

1.1 - Le contexte politique : le Grenelle de l'Environnement

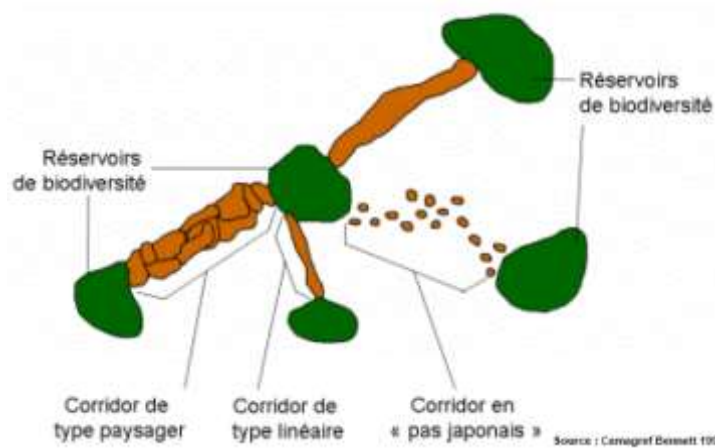
Lors du Grenelle de l'environnement, un Comité opérationnel de la trame verte et bleue (COMOP TVB) a été créé pour réfléchir aux modalités de mise en place de la trame verte et bleue en France. La loi Grenelle 2 prévoit pour cette mise en place, une articulation sur trois niveaux :

- Les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, inscrites dans un document-cadre composé de deux guides et dont le contenu est décidé par le COMOP TVB.
- Les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) qui identifient et cartographient le réseau écologique à l'échelle régionale et qui respecte les orientations nationales.
- Les communes et intercommunalités qui devront prendre en compte les SRCE dans leurs documents d'urbanisme.

Pour l'élaboration d'une trame verte et bleue, il existe plusieurs types d'approches et de méthodes. En effet, il n'existe pas de vérité scientifique « absolue » ni de méthode « miracle » pour l'identification d'un réseau écologique. Notre analyse s'est intéressée à plusieurs expériences locales, régionales et nationales. Elle a permis de mettre en évidence les critères et les éléments méthodologiques utilisés dans le but d'identifier les principaux éléments de notre Trame Verte et Bleue.

1.2 - Qu'est-ce que la Trame Verte et Bleue ?

La Trame Verte et Bleue est considérée comme étant constituée de trois types d'éléments appelés, par souci de simplicité : les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques s'appliquant plus particulièrement aux milieux terrestres, mais aussi humides (figure 1), et enfin les cours d'eau. C'est l'ensemble de ces trois composantes qui constitue les continuités écologiques au titre des dispositions des articles L. 371-1 et suivants du code de l'environnement (dans certains réseaux écologiques, figure aussi une quatrième composante appelée zones de transition, pour protéger les réservoirs de biodiversité et les corridors d'influences extérieures potentiellement dommageables).



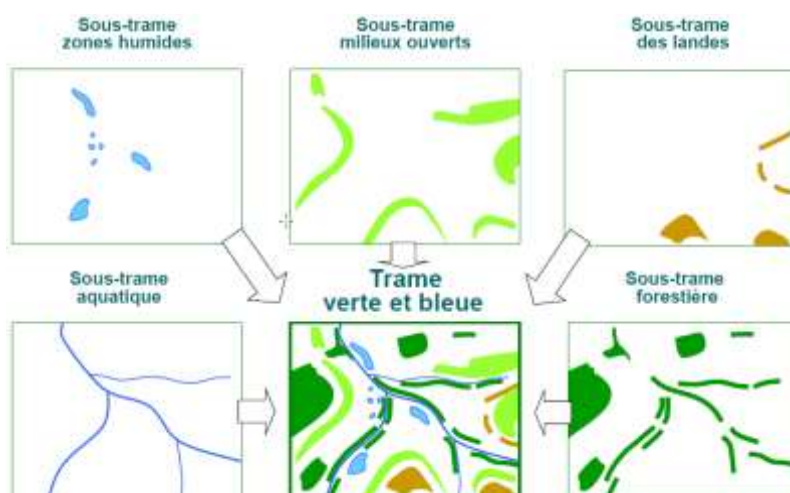
C'est dans les réservoirs que la biodiversité, remarquable et ordinaire, est la plus riche et la mieux représentée. Les conditions indispensables à son maintien et à son fonctionnement sont réunies. Ainsi une espèce peut y exercer l'ensemble de son cycle de vie : alimentation, reproduction, repos, et les habitats naturels assurer leur fonctionnement. Ce sont soit des réservoirs à partir desquels des individus d'espèces présentes se dispersent, soit des espaces rassemblant des milieux de grand intérêt.

Un corridor écologique est une voie de déplacement empruntée par la faune et la flore, qui relie les réservoirs de biodiversité. Cette liaison fonctionnelle entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permet sa dispersion et sa migration.

Les cours d'eau comprennent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors auxquels s'appliquent déjà à la fois des règles de protection en tant que milieux naturels et des obligations de restauration de la continuité écologique.

La Trame Verte et Bleue est riche de la diversité des milieux présents sur le territoire étudié. À chaque type de milieu correspond en effet une sous-trame. On distinguera par exemple une sous-trame forestière, une sous-trame des zones humides, une sous-trame aquatique (eaux courantes), une sous-trame des milieux prairie... C'est l'ensemble de ces sous-frames qui forme le réseau écologique global du territoire (figure 2).

Exemple de Trame Verte et Bleue composée de sous-trames écologiques spécifiques.



2. Contexte de l'étude

2.1. Périmètre de l'étude

L'identification des continuités écologiques porte sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne constitué de 57 communes.

Territoire intercommunal



L'étude est élargie sur un tampon de 2500 m aux territoires voisins afin d'avoir une analyse globale du fonctionnement écologique de l'ensemble de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne.

2.2 Comment construire notre TVB?

Une première étape a consisté à identifier des expériences de Trames Vertes et Bleues à échelle locale, régionale et nationale. Dans la perspective de l'analyse comparative, le critère de sélection pour les retenir a été un état suffisant d'avancement : les démarches de TVB doivent à minima comporter une cartographie résultant d'un diagnostic des réseaux écologiques. Ces résultats cartographiques supposent l'application d'une méthode qui sera le support du travail de notre analyse.

2.3. Les objectifs de l'étude

L'étude TVB de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne vise les objectifs suivants :

- Identifier les zones présentant un enjeu de biodiversité et en réaliser une cartographie détaillée utilisable à l'échelle communale ;
- Proposer une localisation des surfaces potentielles de circulation des espèces ;
- Réaliser un inventaire des infrastructures fractionnantes ;
- Compléter l'état initial de l'environnement (EIE) et le diagnostic du SCOT.

3. Méthodologie générale de l'étude

3.1. Les données à disposition

La première étape du travail consiste à récupérer les données relatives à l'occupation du sol auprès des différentes structures environnementales. Dans un second temps, une carte du territoire est construite, à partir de ces données. De nombreuses sources d'informations peuvent alors se croiser en fonction de l'échelle de travail.

Pour l'étude de la Communauté de communes du Val de l'Aisne, les principales données utilisées ont été les suivantes :

- Mode d'occupation des sols de Picardie.
- Les zonages environnementaux de la DREAL (ZNIEFF1 & 2, ENS, ZICO, etc.)
- Les données topographiques (carte IGN 1/25000), le couvert végétal et autre occupation du sol (BD Ortho IGN)
- Les zones humides répertoriées (Carmen).
- Le réseau hydrographique de la BD Topo IGN

3.2. Le choix des sous-trames

La Trame Verte et Bleue se décline en plusieurs sous-trames suivant les types de milieux favorables à certains groupes d'espèces. Chacune de ces sous-trames correspond à l'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu et au réseau entre ces espaces plus ou moins connectés. Ainsi, un type de milieu correspond à une sous-trame avec des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Sur le territoire d'étude, les grandes unités écosystémiques se constituent des grands-ensembles boisés, des milieux ouverts (landes, pelouses calcicoles), des milieux humides (tourbières), des milieux aquatiques (cours d'eau).

Suivant la méthodologie nationale d'identification de la TVB, il convient de réaliser une cartographie par sous-trame avant d'établir une synthèse de celles-ci correspondant à la cartographie globale de la TVB.

Le choix des sous-trames s'effectue en fonction des critères suivants :

- Caractéristiques et enjeux du territoire
- Échelle de rendu cartographique
- Disponibilité des données
- Travaux du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Dans les travaux de TVB analysés, le nombre de sous-trames retenues varie de 3 à 10. Il apparaît que cette grande diversité résulte d'un choix effectué après analyse des caractéristiques et enjeux du territoire, et des données utilisées parfois limitantes.

Dans notre cas, on en comptera 5. Les types de milieux déterminés pour le territoire de la Communauté de communes du Val de l'Aisne sont :

TRAME VERTE :

Milieux forêts :

- Espaces boisés

Milieux prairiaux (ouvert)

- Prairies et pâtures
- Nature en villages et jardins
- Espaces agricoles cultivés

Milieux pelouse sèche (ouvert)

- Landes sèches
- Pelouses calcicoles

Milieux humides

- Prairies humides
- Zones humides

TRAME BLEUE :

Milieux aquatiques :

- Cours d'eau
- Plans d'eau et mares

3.3. Identification des réservoirs de biodiversité

Les méthodes d'identification des réservoirs de biodiversité sont multiples et diverses. Au final, il ressort de cela que trois types d'information peuvent être pris en compte dans la définition de nos réservoirs de biodiversité :

- Les zonages d'inventaires, règlementaires, de gestion ou de préservation : ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique), sites Natura 2000, ENS, réserves... L'intérêt patrimonial d'un territoire est reconnu au travers de ces zonages. Certaines structures ont choisi de s'appuyer uniquement sur les sites Natura 2000, d'autres les combinent avec les ZNIEFF de type I ou d'autres zonages... Il existe une forte hétérogénéité entre les méthodes dans la façon de prendre en compte ces zonages.
- La présence de certaines espèces ou de certains habitats (patrimoniaux, remarquables, menacés...). La prise en compte d'espèces ou d'habitats est très variable selon les expériences. Elle dépend de la disponibilité des données naturalistes. Si certains s'appuient sur des données concernant quelques espèces, d'autres allongent les listes d'espèces et d'habitats à prendre en compte.
- La qualité des milieux, avec une évaluation basée soit sur un critère unique de perméabilité des milieux, soit sur un ensemble de critères.

La première méthode d'analyse de la qualité des milieux repose sur l'analyse de la perméabilité potentielle des milieux au regard de différentes espèces ou groupes d'espèces, concept connu aussi sous celui de résistance des milieux et qui sera aussi à la base d'une des méthodes de définition des corridors écologiques. Ce concept renvoie à la facilité de circulation des espèces qui diffère selon les espèces et les milieux considérés. Pour un type de milieu, les habitats habituels des espèces inféodées à ce milieu constituent évidemment les réservoirs de biodiversité associés à ces espèces, et ils sont alors considérés comme les milieux les plus perméables (appelés « milieux structurants » ou « milieux à fort potentiel »).

3.4. Identification des corridors écologiques

L'identification des corridors est soumise à de nombreuses contraintes (taille de l'aire d'étude, accès à des données de terrain, moyens disponibles et délais de l'étude) qui ne permettent généralement pas de mettre en œuvre une approche exhaustive d'identification des corridors écologiques à partir d'observations vérifiées sur site. Les corridors écologiques identifiés correspondent le plus souvent à des grands axes de déplacement, également nommés zones de connexions écologiques, permettant de relier les réservoirs de biodiversité.

Cette identification est réalisée en mobilisant et croisant différents outils et approches permettant d'analyser les continuités écologiques et les discontinuités naturelles et artificielles du territoire.

Méthode	Détails de méthode	Avantages et inconvénients
Interprétation visuelle	- Analyse de photographies aériennes. - Méthode basée sur l'existant et l'expertise. - Identification de corridors potentiels les plus probables. - Résultats : carte finalisée des corridors. - Vérifications terrain conseillées.	- Avantages : - méthode la plus accessible techniquement, - réduction du risque d'erreur par rapport à la seule utilisation de l'occupation du sol, - cartographie facilement compréhensible par l'ensemble des acteurs.
Dilatation-érosion	- Identification de continuités écologiques potentielles. - Deux étapes de vérification à envisager : - analyse de la compatibilité des résultats avec l'occupation du sol, - vérification sur le terrain ou sur des dînes d'experts scientifiques.	- Avantages : - méthode SIG simple d'un point de vue technique, - méthode reproductible et pouvant être automatisée, - résultats rapidement perceptibles.
Perméabilité des milieux	- Analyse de l'occupation du sol d'un territoire qui apporte une vision globale de la fonctionnalité écologique du territoire. - Identification d'espaces à caractère potentiel : nécessité de coupler les résultats à une vérification basée sur les dînes d'experts scientifiques ou sur des campagnes de terrain.	- Avantages : - méthode SIG reproductible et automatisée ; - prise en compte de l'ensemble des milieux sur le territoire (remarquables et ordinaires), - prise en compte des espèces en amont. - Inconvénients : - nombreux paramètres à définir au départ, avec débats possibles sur choix des espèces à retenir, - méthode peu accessible d'un point de vue technique.

3.5. L'analyse des continuités écologiques

L'analyse des continuités écologiques a été réalisée au sein de chaque sous-trame à partir des deux méthodes suivantes, interprétation visuelle et analyse de la perméabilité, la deuxième étant mise en œuvre sous SIG (système d'information géographique).

L'interprétation visuelle : Les continuités écologiques sont identifiées par photo-interprétation à partir de photographies aériennes et/ou de cartes de l'occupation du sol. Cette méthode consiste à définir et tracer « manuellement » les chemins les plus directs permettant de relier deux espaces naturels discontinus, en modulant le tracé du chemin en fonction de l'occupation du sol.

L'analyse de la perméabilité des milieux aux déplacements de groupes d'espèces cibles : Au cours d'un trajet d'un point à un autre, une espèce cible va rencontrer successivement différents milieux, dont la perméabilité va conditionner sa facilité de progression. Pour une sous-trame donnée, une ou des espèces sont choisies (espèces cibles) et des coefficients de perméabilité sont associés aux milieux qu'elles sont susceptibles de traverser. À partir des tâches de cette sous-trame, des calculs effectués sous SIG permettent de définir l'aire potentielle de déplacement des espèces cibles, appelée continuum. En pratique, le continuum est souvent constitué de plusieurs sous-ensembles qui nécessitent des corridors écologiques pour les relier.

Analyse de la distance coût



En pratique, les aires de déplacement potentielles des espèces virtuelles à partir des réservoirs de biodiversité sont calculées par un algorithme d'accumulation de coûts. Chaque cellule a un coût de passage. L'algorithme commence au centre d'une cellule source et passe ensuite aux centres des cellules adjacentes. Ainsi, il calcule le coût de passage d'une cellule à l'autre : pour cela, il estime la moyenne des coûts et la multiplie par la distance entre le centre des 2 cellules (= taille de la cellule

soit 10 m dans le modèle). Pour les cellules en diagonale, il ajuste la valeur en multipliant le résultat par la racine carrée de 2.

3.6. Choix des espèces cibles

Les espèces « cibles » de l'étude TVB, indicatrices et déterminantes de la fonctionnalité d'un corridor, sont retenues d'après la liste prédéfinie pour le SRCE de la Picardie et soumises. Il s'agit d'espèces dont les exigences écologiques sont assez représentatives pour permettre la circulation d'un grand nombre d'autres espèces.

Liste des espèces cibles retenues par type de milieux

Milieux	Forêts	Prairies	Pelouse sèche	Plans d'eau et zones humides
Espèces	Grand Mammifère	Mammifère petit - moyen	Reptile	Amphibien
	Mammifère moyen ubiquiste	Chauve-souris	Orthoptère	Libellule mobile
	Mammifère moyen spécialisé	Reptile	Papillon	Papillon

3.7. La largeur des corridors écologiques

L'analyse des différentes expériences révèle le manque d'information précise en matière de largeur des corridors. Dans notre cas, la largeur des corridors est de 100 m pour une question de lisibilité. À l'échelle régionale et nationale, il n'y a généralement pas de délimitation précise des corridors écologiques. Il s'agit le plus souvent d'axes de déplacement, appelés également zones de connexion écologique. Les corridors très larges sont parfois appelés « aires de liaison ». En général, dans ces zones, la connectivité est potentielle, et il est prévu de mettre en place des actions destinées à favoriser les déplacements d'un maximum d'espèces.

3.8 L'Analyse des points « noirs »

Cette méthode d'analyse des continuités écologiques est couplée avec une analyse des éléments de fragmentation correspondants soit à des discontinuités naturelles (larges cours d'eau, falaises...), soit à des discontinuités anthropiques (artificialisation, infrastructures linaires de transport...).

La confrontation des continuités écologiques aux éléments de fragmentation permet d'analyser leur fonctionnalité et de localiser notamment « les zones de conflit ». Ces zones correspondent aux points de rencontre précis entre le réseau qui fragmente le territoire (routier, ferroviaire...) et les principales continuités écologiques. Ces zones de conflit sont parfois hiérarchisées par ordre de priorité.

PARTIE II - Les éléments de la Trame Verte et Bleue

1. Sous-trame des milieux Forêts

1.1. Description

Le taux de boisement de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne représente environ 11 000 ha soit un peu plus de 27 % du territoire.

Les boisements sont essentiellement présents sur les coteaux, le long des vallées et sur les rebords de vallons, marquant ainsi le relief.

1.2. Localisation des continuités écologiques

Les réservoirs de biodiversité

Le taux de boisement classé en zone de réservoirs de biodiversité représente approximativement 3000 ha soit environ 27 % des boisements de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne. Les sites définis en tant que réservoirs de biodiversité sur le territoire se composent des principaux boisements :

- Massif forestier d'Agasse (vallée de l'Aillette – nord du territoire)
- Le Bois Morin et le Crochet de Chassemy (au centre du territoire)
- Massif Forestier de Nesles/ Dôle/ Mont Bany/ Bazoches (partie sud du territoire)

Les corridors écologiques

La carte de la sous-trame des ensembles boisés fait apparaître l'ensemble des corridors nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes boisés de la CCVA. Ces derniers représentent une grande partie du territoire. Ils ont comme principaux supports : les milieux boisés non répertoriés en réservoirs de biodiversité (ensemble des bois, bosquets, haies...), certains milieux ouverts tels que les landes, les pelouses, les prairies et les milieux agricoles cultivés (dans une moindre mesure et uniquement pour certaines espèces ayant de bonnes capacités de déplacement).

Sur le territoire, les réservoirs de biodiversités et éléments de corridors situés dans ces axes de connexion représentent un enjeu majeur pour la circulation et la reproduction de plusieurs espèces (en particulier pour les grands mammifères).

Le Bois Morin et le Crochet de Chassemy présentent la caractéristique d'être au centre du territoire intercommunal et servent d'interconnexion entre les massifs Nord/ Sud et les axes valléens Est/Ouest de l'Aisne et de la Vesle.

1.3. Principaux éléments de fragmentation

Grâce à un taux de boisement important, la sous-trame des milieux boisés fonctionne bien sur la CCVA. Une attention particulière doit toutefois être portée à la préservation des éléments qui permettent aux espèces de se déplacer, mais également aux infrastructures de transport (routes, voies ferrées, canaux...) qui coupent les massifs boisés, ou voies de déplacement et engendrent des pièges mortels pour les animaux.

Sur le territoire d'étude, ces deux types de discontinuités se retrouvent au niveau de la RN31 (en particulier lors des passages à 2x2 voies), au Nord sur la RN2 et sur la partie centre du territoire où le canal latéral à l'Aisne traverse quasiment d'est en ouest la CCVA.

Infrastructures fractionnantes

Le secteur nord du territoire illustre bien les problématiques évoquées précédemment. On observe des zones de coupures où la circulation routière provoque une rupture dangereuse pour toute la faune terrestre et en particulier la grande faune. On a des zones accidentogènes sur la Nationale 2 au niveau des points de passage de part et d'autres des Coteaux de la Pierre Frite à la Perrière, aux Vaucelles, au bois de Vau et au bois du vallon d'Ailleval.

Coupure du corridor lié à la N2 entre les échangeurs de Laffaux et de Margival (N2)



On pourrait également évoquer les mêmes problèmes sur le Chemin des dames sur le secteur de la forêt d'Agasse. La seule différence, ce secteur n'est pas en quatre voies.

On retrouve les mêmes problématiques que celles décrites précédemment sur la RN31 avec une difficulté supplémentaire liée à la présence de l'Aisne canalisé et du canal latéral à l'Aisne. Cette discontinuité est également renforcée.

Zones de discontinuité paysagère

Nous observons facilement sur la carte ci-après que les éléments pouvant servir de corridors aux espèces inféodées aux milieux boisés sont inexistantes sur ces zones d'openfield. Les milieux de grande culture ne permettent pas la circulation d'espèces à plus faible capacité de déplacement (seuls certains grands mammifères sont capables d'y parvenir). Une zone de coupure se crée et induit une fragmentation importante du territoire entre chaque vallée (Vallée de la Jocienne, de l'Ailette, de la Vesle et de l'Aisne).

2. Sous-trame des milieux prairiaux (ouverts)

2.1. Description

Les milieux ouverts constituent des espaces à dominante herbacée caractérisés par un taux de recouvrement au sol de la végétation ligneuse faible. Les milieux ouverts et fermés abritent des cortèges d'espèces végétales et animales différentes. Sous nos latitudes, la plupart des milieux ouverts constituent des formations transitoires qui peu à peu se boisent et évoluent en un milieu fermé, la forêt.

Maintenus depuis des siècles grâce aux pratiques agropastorales, les milieux ouverts sont aujourd'hui menacés par la déprise agricole, et particulièrement l'abandon du pâturage. La fermeture des milieux engendre de forts impacts écologiques. Globalement, on considère souvent que les milieux ouverts abritent une biodiversité « plus importante » que les milieux forestiers, d'où une diminution de biodiversité lorsque ces milieux se boisent. Il est donc important de préserver à la fois des milieux fermés et des milieux ouverts dans une dynamique équilibrée.

Les prairies et pâtures

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne, les prairies se concentrent au niveau des vallées (les plateaux étant pour la quasi-totalité déjà en culture). Peu d'entre elles possèdent des conditions écologiques assez bonnes pour contenir des espèces patrimoniales. Malgré tout, ces espaces jouent un rôle essentiel en tant que zone tampon (en particulier vu leur localisation à proximité des réservoirs de biodiversité).

La nature en village et les jardins

La nature dans les villages, en plus des services d'aménité, joue un rôle bénéfique sur l'environnement (maintien de la biodiversité et du bon fonctionnement des écosystèmes, amélioration de la gestion du cycle de l'eau, microclimat...).

La présence de jardins, d'espaces verts publics et de chemins ruraux permet notamment (en particulier lorsque ces espaces sont situés dans des zones de corridor écologique) la circulation d'espèces qui participent à l'équilibre des écosystèmes (hérisson, coccinelle) et aux services écologiques rendus. Parmi les secteurs de villages qui jouent un rôle important dans la connexion de corridors des milieux ouverts, on peut notamment citer les communes situées au sein de la vallée de l'Aisne, Vailly-sur-Aisne, de la Vesle, Braine et de l'Ailette, Monampteuil.

Les Espaces agricoles cultivés

Comme évoqué précédemment, le territoire est principalement occupé, sur ses parties de plateau, par un espace de polyculture, essentiellement consacré à la culture des céréales et des oléagineux. Ces zones offrent peu de biodiversité, et la nature plus ordinaire y a subi, au cours des dernières décennies, une forte régression en raison de l'intensification des pratiques. Néanmoins, ces zones représentent un intérêt pour la dispersion de certaines espèces peu exigeantes notamment lorsque des bandes enherbées ou des jachères sont en place. La présence de plantes messicoles peut également être bénéfique pour certaines espèces de papillons ou d'abeilles.

2.2. Localisation des continuités écologiques

Les réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité de la trame des milieux ouverts sont relativement nombreux, mais de faible superficie (contrairement aux milieux boisés par exemple). Parmi eux, certains ne sont issus d'aucun zonage, mais présentent tout autant d'enjeux patrimoniaux.

Les corridors écologiques

Les corridors écologiques de la sous-trame des milieux ouverts reposent sur l'ensemble des milieux décrits précédemment (à l'exception des espaces agricoles cultivés en raison de son caractère fragmentant pour les autres milieux et de son abondance sur le territoire). Ces derniers peuvent jouer un rôle dans la dispersion d'espèces liées aux milieux herbacés (prairies, jardins), mais également pour celles attachées à des milieux plus secs moins exigeants.

2.3. Principaux éléments de fragmentation

Les éléments fragmentant de la sous-trame herbacée sont nettement plus délicats à identifier. Les espèces généralistes de ces milieux sont souvent dotées d'une bonne mobilité, et parviennent à appuyer leur dispersion sur des habitats variés (friches, bernes des infrastructures, prairies, jardins...), de petite dimension et assez proches les uns des autres.

Coupure du corridor liée à la voie ferrée à Mont-Notre-Dame



Il est de fait difficile de trouver des coupures franches et localisables précisément. Ce sont plutôt les pratiques liées à ce type de milieux qui ont un réel impact. Par exemple, les remembrements ont conduit à l'augmentation de la taille des parcelles et à la disparition d'éléments fixes (bandes incultes, chemins, bosquets). En conclusion, ce sont plus les pratiques comme l'utilisation des produits phytosanitaires, la monoculture et la simplification des rotations culturales qui ont bouleversé ces milieux.

3. Sous-trame des milieux pelouses sèches (ouverts)

3.1. Description

Associés aux milieux ouverts, les espaces thermophiles correspondent aux zones les plus sèches. Ils sont généralement très localisés et abritent des cortèges particuliers d'espèces ne pouvant se développer que dans ce type de milieux. Ce sont surtout les pelouses sèches, mais aussi les zones sableuses, les éboulis, savarts, landes...

Les landes sèches

Les landes constituent des complexes de végétations basses développées sur les sols sableux siliceux. Bien que réduits à quelques sites, principalement au coteau Bazoches-sur-Vesle et de Mont-Notre-Dame, ces milieux naturels abritent un patrimoine original qui renforce l'identité du territoire.

Les secteurs, précédemment cités, sont formés de surfaces de sables plus ou moins stabilisés. En fonction de plusieurs facteurs (acidité, granulométrie du substrat, dynamique naturelle de la végétation, actions anthropiques...), différents groupements végétaux peuvent être décrits. On y retrouve, par exemple, des pelouses sableuses à mousses ou à végétation annuelle (Corynephorion), des landes à Callune, à Genêt ou à balais ou encore des fourrés de pruneliers et d'aubépines.

Ces zones de landes témoignent des anciennes pratiques pastorales sur ces milieux arides et acides. Ils sont aujourd'hui maintenus grâce aux grattis des lapins et par un piétinement modéré. Lorsque les actions régressives disparaissent, ceux-ci se boisent spontanément.

Les pelouses calcicoles

L'abandon du pâturage des pelouses calcicoles a entraîné, depuis le début du XXe siècle, leur diminution voir leur disparition. Malgré cela, quelques pelouses occupent encore les versants des vallées entrecoupant les plateaux du Soissonnais.

Les larris à Ostel



En particulier au niveau de la vallée de la Muze et de l'Orillon pour la partie sud du territoire, où un réseau de plusieurs sites plus ou moins vaste se diffuse dans le bassin versant de la Vesle et pour la partie nord du territoire, elles se répartissent en partie sur les communes d'Aizy-Jouy et d'Ostel.

3.2. Localisation des continuités écologiques

Les réservoirs de biodiversité

En dépit de ces surfaces devenues faibles, ces pelouses abritent encore de nombreux habitats naturels remarquables. Ce sont ces milieux qui recèlent aujourd'hui l'essentiel du patrimoine naturel remarquable du Soissonnais, notamment des insectes et de la flore.

Les corridors écologiques

Les corridors écologiques de la sous-trame des milieux pelouses sèches reposent sur l'ensemble des milieux décrits précédemment (à l'exception des espaces agricoles cultivés en raison de leur caractère fragmentant pour les autres milieux et de leur abondance sur le territoire).

Le Lézard vert, le Lézard agile et la Coronelle lisse sont les reptiles les plus remarquables. Enfin, ces coteaux du Soissonnais sont parmi les derniers refuges de nombreux insectes.

Les liens entre les milieux ouverts thermophiles (pelouses calcaires, landes...) sont très importants puisque les espèces qui y vivent sont très fortement spécialisées et possèdent une faible capacité de déplacement. Les types de milieux supports de corridors se constituent de l'ensemble des milieux herbacés à tendances secs, avec, par ordre décroissant de fonctionnalité, l'ensemble des habitats décrits dans les réservoirs de biodiversité, les lisières thermophiles, les jachères, les chemins ruraux, les bandes enherbées sur sols calcaires, les sablières, les friches ou encore les bandes enherbées sèches, les dépendances vertes, les jardins... À l'inverse, les milieux fermés de type forêt ou les plaines agricoles constituent des barrières difficiles à franchir.

Un enjeu national, pour la sous-trame des milieux ouverts thermophiles, existe dans un axe est/ouest, de la Seine jusqu'au Rhin en passant par l'Île de France, la Picardie et la Champagne

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne, il n'existe pas de réseau de pelouses à proprement parler. En effet, comme évoqué précédemment, le réseau de pelouses calcicoles est très fragmenté. Toutefois, au niveau local, il existe des micros réseaux au niveau de la vallée de l'Orillon et de la Muze.

3.3. Principaux éléments de fragmentation

En ce qui concerne les réseaux de milieux thermophiles secs, les principales discontinuités sont liées soit à un espace trop important entre les sites, soit au mauvais état de conservation des espaces relais qui forment les corridors. L'enjeu principal est de maintenir les reliquats de surfaces existantes qui ont tendance à se fermer.

3bis. Les milieux souterrains

Dans le cadre de cette sous-trame, il paraissait nécessaire de faire un point sur les milieux souterrains. Il s'agit principalement de la zone d'hivernation et de reproduction des chiroptères. En effet, cette espèce emblématique est directement associée au milieu ouvert prairial, mais aussi forestier, qui correspondent à ces espaces de chasse.

3bis.1. Description

Les réseaux de cavités à chiroptères

La qualité des territoires de chasse riches en insectes et l'existence d'un réseau important de cavités souterraines disponibles pour leur reproduction ou leur hibernation expliquent que le Soissonnais et le territoire du Val de l'Aisne constituent un espace pour la conservation des populations de chauves-

souris en Picardie. Une part importante des cavités se concentre au nord qui correspond à la répartition géologique des roches calcaires autrefois exploitées pour la pierre de taille. On trouve également un site important d'estivage sur la partie sud du territoire (Chéry-Chartreuve).

3bis.2. Localisation des continuités écologiques

Les réservoirs de biodiversité

Les milieux souterrains se composent de cavités dont la présence de chiroptère est avérée. Ces secteurs se répartissent sur l'ensemble du territoire (toujours à proximité des vallées) et ne font, à l'heure actuelle, pas l'objet de zonage particulier à l'exception des cavités de Brenelle et de la carrière de Fruty à Laffaux qui sont classées en ZNIEFF de type 1.

Les corridors écologiques

Alors que bien souvent la présence d'une chauve-souris est associée à la seule existence d'un gîte d'hivernage ou d'estivage, les chiroptères exploitent en fait des territoires relativement vastes et parfois assez éloignés de leur zone de repos. Les individus se déplacent entre différents gîtes (hivernage, estivage, transit, accouplement ou pour chasser), en empruntant des routes de vol constituées pour une grande majorité par les structures linéaires du paysage. Ainsi, les chiroptères suivent généralement les alignements de buissons et d'arbres, les haies, les cours d'eau, les murs, les barrières, les lisières forestières, les fossés et même parfois les routes.

Les zones de chasse privilégiées sont quant à elles constituées de forêts de feuillus, de prés pâturés et de zones humides riches en insectes. Moins riches, les zones de monoculture céréalière sont, au contraire, généralement évitées. Certaines chauves-souris profitent même des zones attractives pour les insectes, formées par les sources lumineuses des villes et villages, pour venir s'y nourrir. Sur le territoire, ces éléments de corridors écologiques se concentrent principalement au niveau des vallées.

3bis.3. Principaux éléments de fragmentation

La situation est peu satisfaisante sur la CCVA. On note des zones ouvertes de grandes cultures ne permettant pas l'accès, ou l'échange de populations entre les différentes vallées.

Zones de discontinuité paysagère

On observe l'absence d'éléments de corridor linéaire comme les haies par exemple, permettant de relier les vallées de l'Ailette et de l'Aisne. On retrouve entre la vallée de l'Aisne et le bassin versant de la Vesle, les mêmes types de problématiques.

4. Sous-trame des milieux humides

4.1. Description

Les tourbières et marais

Rares à inexistantes dans le Soissonnais, les tourbières sont encore bien représentées dans la vallée de la Muze. Les layons fauchés à des fins cynégétiques sont le lieu d'expression de bas-marais de répartition continentale à montagnarde, unique pour le nord de la France. Ces bas-marais constituent un refuge pour de nombreuses plantes menacées des milieux humides. Parmi celles-ci, la Laiche de Davall et la Grassette commune présentent leurs dernières populations connues en Picardie. D'autres plantes exceptionnelles telles que la Gentiane pneumonanthe, le Ményanthe Trèfle d'eau, l'Utriculaire vulgaire et le Séneçon à feuilles spatulées trouvent ici un de leurs derniers refuges.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne, les boisements humides, bien que largement dominés par la populiculture, sont encore bien représentés et se concentrent logiquement au niveau des zones à dominante humide dans les vallées.

Les mégaphorbiaies

Les mégaphorbiaies sont des milieux ouverts très spécialisés qui occupent généralement des sols régulièrement humides à détrempés, bénéficiant de conditions de fraîcheur importante, très généralement riches en éléments nutritifs minéraux et en matière organique. Ces habitats résultent souvent de l'abandon du pâturage, du fauchage des prairies humides ou de coupes à blanc de boisements humides. Dans une dynamique naturelle, la mégaphorbiaie est peu à peu colonisée par des arbustes capables de supporter l'humidité du sol (saules, bourdaine...). Ceux-ci laissent place plus tard à un boisement constitué de chênes, aulnes ou frênes.

Sur le Val de l'Aisne, les zones de mégaphorbiaie s'intercalent (lorsque le milieu n'est pas totalement fermé) avec les boisements de peupliers. La sous-trame se confond ainsi avec celle des boisements humides.

Avec leur floraison abondante et leur production florale élevée, les plantes de la mégaphorbiaie constituent une ressource alimentaire considérable pour de nombreux insectes pollinisateurs (papillons, abeilles...) et phytophages (criquets, sauterelles...). La présence de ces espèces attire à leur tour de nombreux prédateurs : petits mammifères, serpents et oiseaux fréquentent ces milieux.

Les prairies humides

Les prairies humides de fond de vallées délaissées ont bien souvent disparu au profit de la populiculture et très peu de zones subsistent encore sur le territoire. De fait, la sous-trame des prairies humides n'existe quasiment pas et est donc très menacée.

4.2. Localisation des continuités écologiques

Les réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité des milieux humides sont principalement situés au niveau de zones tourbeuses, plus ou moins ouvertes, mais toujours riches d'un point de vue biodiversité. On retrouve notamment la vallée de la Muze (site Natura 2000), avec les marais de Lhuys.

Les corridors écologiques

Ces milieux humides sont rares et présentent de forts enjeux. Ils rendent notamment de nombreux services : stabilité des berges, limitation de l'érosion, épuration et rétention des eaux de ruissellement, zone d'expansion des crues, habitat d'espèces (alimentation, reproduction, déplacement...), etc.

Les corridors des zones humides reposent sur l'ensemble des milieux décrits précédemment. Sur le territoire, ils se situent, là encore, préférentiellement au niveau des fonds de vallées.

4.3. Principaux éléments de fragmentation

La fragmentation des milieux humides associés provient principalement de l'urbanisation ou des grandes infrastructures linéaires qui viennent littéralement couper les vallées mais aussi de certaines atteintes directes (assèchement, drainage...), ou encore de l'intensification des usages agricoles.

Les coupures urbaines

Sur le territoire, on ne trouve pas de coupures franches des zones humides liées à l'urbanisation. On y observe tout de même la présence d'activité économique au sein de certaines zones à dominante humide, sur les lits majeurs de la Vesle et de l'Ailette, notamment sur les communes de Chassemy, Ciry-Salsogne et Pargny-Filain.

Zone de fragmentation liée à l'urbanisation sur la commune de Ciry-Salsogne



5. Sous-trame des milieux aquatiques

5.1. Description

Les cours d'eau

Les vallées de l'Aisne concentrent des milieux aquatiques encore préservés et caractéristiques du Soissonnais, même si le cours de la rivière Aisne est déjà en partie canalisé. La Communauté de Communes du Val de l'Aisne comprend un réseau hydrographique relativement bien développé avec de nombreux cours d'eau qui se concentrent au niveau des vallées. Parmi elles, la Vesle et ses affluents constituent un exemple remarquable. Ces petits cours d'eau s'inscrivent dans des vallées encaissées. Leurs caractéristiques (fortes pentes, eaux fraîches, diversité du substrat et des courants...) offrent des conditions propices à des invertébrés remarquables et des zones de reproduction variées pour la faune piscicole.

Les plans d'eau et les mares

Les plans d'eau et les mares sont principalement utilisés par un type d'espèces : les amphibiens. Chaque année, ils réalisent une migration de leur zone d'hibernation (le plus souvent, une zone boisée) vers leur zone de reproduction (étangs, mares, fossés, etc.). Au cours de cette migration, ils sont de plus en plus contraints à traverser des axes routiers qui s'avèrent être souvent mortels. Il faut donc prévoir des corridors reliant la trame des milieux aquatiques à la trame des milieux boisés ou des prairies afin de leur permettre de circuler sans risque. D'une manière générale, les obstacles qui peuvent empêcher les déplacements d'amphibiens sont les grands espaces de cultures, les murs ou clôtures pleines, les routes...

Sur la Communauté de Communes du Val de l'Aisne, les plans d'eau et les mares sont relativement nombreux et de bonne qualité écologique. La plupart se répartissent au bord du réseau hydrographique présentant ainsi de grandes étendues d'eau.

5.2. Localisation des continuités écologiques

Les réservoirs de biodiversité

En fonction de leur richesse écologique et des conditions écologiques, certains secteurs de cours d'eau peuvent être identifiés comme réservoirs de biodiversité. C'est notamment le cas de l'ensemble de l'Aisne et de ses affluents.

Par ailleurs, les plans d'eau et les mares sur le territoire ne constituent pas des réservoirs de biodiversité à proprement parler. Certaines zones de lentilles d'argiles pour des boisements de plateau pouvant contenir des ornières forestières favorables au développement d'espèces telles que le triton alpestre ou la grenouille agile, et quelques autres boisements humides de plateaux pourraient constituer des réservoirs de biodiversité à amphibiens, mais le manque de données ne permet pas de les localiser.

Les corridors écologiques

L'ensemble des cours d'eau (lits majeurs) joue dans la majorité des cas, un rôle de corridor en permettant la libre circulation des espèces aquatiques. Les corridors entre les milieux aquatiques sont principalement constitués de l'ensemble des vallées comprenant un cours d'eau, de petits rus ou des zones humides ainsi que les zones boisées à ornières citées précédemment.

Certaines zones de villages peuvent également faire partie intégrante de la sous-trame en raison de l'affection de certaines espèces (Alyte accoucheur) pour leurs habitats caractéristiques (mares de villages, rus, murets en pierre près de source...).

5.3. Principaux éléments de fragmentation

Pour les espèces exclusivement aquatiques (poissons), la principale problématique est la présence de certains ouvrages au niveau des cours d'eau pouvant altérer la continuité écologique. Sur le territoire, les écluses et les moulins engendrent un certain nombre de perturbations et d'impacts directs (blocage de la libre circulation des espèces aquatiques en raison de la différence de hauteur) ou indirects (baisse de la quantité d'oxygène dissoute dans l'eau, modification de la température, ralentissement de l'écoulement d'eau, augmentation de l'eutrophisation...) qui altèrent les conditions de vie de certaines espèces en les empêchant d'accomplir leur cycle de vie (reproduction, alimentation, croissance...).

Levée d'eau sur l'Ailette à Monampteuil



Cependant, certains ouvrages anciens représentent malgré tout, un atout pour la biodiversité (oiseaux, algues...). En effet, la retenue des eaux permet parfois d'alimenter et de maintenir des zones humides et de constituer une réserve d'habitats en période de très basses eaux. Ils peuvent ainsi être générateurs de sites d'accueil et de reproduction pour de nombreuses espèces animales. Ils sont, par ailleurs, souvent un élément important du patrimoine culturel. Ces infrastructures ne sont donc pas systématiquement à démolir. Concernant les mares sur le territoire, les zones de reproduction étant à proximité des boisements de vallée, il n'existe à priori pas de points noirs à forts enjeux.

Obstacles à l'écoulement des eaux

Les obstacles à l'écoulement des eaux et à la libre circulation des espèces se situent principalement au niveau des vallées de l'Aisne et de la Vesle.

PARTIE III - Mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue

1. Identification des enjeux et synthèse

1.1. Les réservoirs de biodiversité

Sur le territoire, même si l'enjeu principal est essentiellement forestier (en termes de surface), il existe d'autres enjeux importants (en termes de patrimonialité), notamment en ce qui concerne les pelouses calcicoles ou encore les zones humides. Plusieurs sites sont retenus en tant que réservoirs de biodiversité d'intérêt régional sur le territoire soit un peu plus de 1879 ha. L'analyse des zones de fragmentation et des corridors pour l'ensemble des sous-trames a permis de mettre à jour l'état de fonctionnement de la TVB qui s'avère être encore relativement préservé au sein de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne.

1.2. Les corridors écologiques

On observe que le territoire est principalement traversé de manière horizontale et verticale. La colonne vertébrale de la Trame Verte et Bleue de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne repose aujourd'hui sur l'ensemble des vallées (en particulier de l'Aisne, de la Vesle et de l'Ailette) et quelques sites, notamment le bois Morin, qui jouent également un rôle important de carrefour. Parmi les corridors les plus importants et fonctionnels, on peut citer :

- Les corridors de la Jocienne
- Les corridors de la Muze
- Les corridors de l'Orillon

Les corridors à conforter sont principalement situés dans les zones de discontinuités paysagères ou des zones de corridors grands mammifères, marqués par l'absence de corridors petits ou mammifères moyens observés précédemment.

Cette liste n'est pas exhaustive, ces corridors ont été choisis pour les forts enjeux qu'ils représentent et dans le but d'illustrer au mieux les problématiques.

1.3. Les principaux éléments de fragmentation

Si le nombre de corridors est important sur le territoire, qu'ils soient généralement épargnés par les grandes infrastructures et l'imperméabilisation des sols ou l'urbanisation, certains secteurs subissent localement de fortes pressions. Parmi les causes les plus importantes, on peut citer quelques points d'obstacle au déplacement des espèces. Les principaux éléments de fragmentation décrits au sein de chaque sous-trame sont repris ci-après :

- La route Nationale 2
- La route Nationale 31
- Le canal latéral à l'Aisne

1.4. Propositions d'actions

Le territoire de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne comporte, certes, de nombreux atouts, mais également quelques menaces déjà bien identifiées (en plus des menaces possibles à venir). Des actions sont ainsi proposées afin de répondre aux enjeux identifiés par la présente étude.

2. Exemples de bonnes pratiques

La préservation des continuités écologiques se fera essentiellement grâce au maintien des différents milieux supports de corridors existants et à l'évitement de nouvelles zones de conflits. Pour ce faire, il est important que les nouveaux projets prennent en compte les différents éléments exposés dans cette étude.

2.1. Urbanisation en zone de corridors

L'urbanisation d'une zone de corridor peut engendrer de nouveaux conflits. Afin d'éviter la création de phénomènes de fragmentation, il est nécessaire de vérifier la localisation des corridors et de concevoir le projet en fonction de ses observations.

Un projet situé en zone de corridor peut être conçu de manière à permettre une certaine transparence vis-à-vis des déplacements d'espèces. Dans ce cas, il est essentiel de conserver une dominante naturelle ou agricole. Celles-ci pourront faire partie intégrante du projet d'aménagement (maintien d'une certaine proportion de surface imperméabilisée, taux de végétalisation...), et/ou mettre en place des solutions de contournement de l'obstacle par la création de corridors de substitution (création de haies, de bandes enherbées...).

2.2. Préservation des zones tampons

Lors de la mise en place de nouveaux projets, il est également nécessaire, pour le bon fonctionnement de la TVB, de veiller au maintien, ou à la création, d'une zone tampon non bâtie qui fait la transition avec les réservoirs de biodiversité.

2.3. Mise en place d'un passage à faune

Lors de la mise en place de grandes infrastructures, telle que les routes à quatre voies par exemple, il existe de nombreuses techniques permettant de rendre ces obstacles relativement transparents. En général, il s'agit d'aménagements adaptés à différents types d'espèces (corridor artificiel) permettant le passage sous ou au-dessus de l'infrastructure.

2.4. Gestion des milieux

La mise à l'écart des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques de nouveaux éléments perturbateurs n'est pas suffisante pour assurer un réseau écologique de bonne qualité et de permettre à l'ensemble des espèces d'évoluer correctement dans la nature. En effet, en l'absence de gestion, certains milieux évoluent naturellement de manière défavorable pour la biodiversité (fermeture des milieux).

Les espaces relais support de corridors écologiques

La préservation des milieux nécessaires aux continuités écologiques assure au moins le maintien de leur fonctionnalité. L'ensemble des espaces relais support de corridors, localisés dans l'étude TVB, sont par conséquent à conserver. Dans les zones en mauvais état de conservation ou localités présentant des coupures de corridors, une attention particulière s'avère nécessaire. Les interventions peuvent s'effectuer notamment par des actions de gestion, d'aménagement ou d'effacement des éléments de fragmentation qui perturbent significativement leur fonctionnalité.

Les réservoirs de biodiversité

Les zones de réservoirs ont été définies en fonction de leurs qualités écologiques supérieures et en raison de la présence de nombreuses espèces patrimoniales. Leur bonne gestion est primordiale pour la conservation de la biodiversité. Ainsi, la création d'ilots de sénescence (zone boisée volontairement abandonnée) dans les massifs forestiers, la fauche tardive des prairies, le débroussaillage ciblé des parcelles de pelouses, le contrôle des populations d'espèces invasives sont autant de mesures à mettre en œuvre pour préserver les réservoirs de biodiversité de la CCVA.

Certaines mesures peuvent être prises dans le cadre des différents zonages, par lesquels ils sont issus. Par exemple, les collines du Laonnois oriental et la vallée de la Muze bénéficient d'importantes mesures de gestions mises en place avec les acteurs locaux (agriculteurs, élus...) et financées par l'État et l'Union européenne au titre de Natura 2000. Dans le cadre des ENS, ce sont des aides du

département qui peuvent être mobilisées pour des études, une assistance technique, des acquisitions foncières, la restauration, la gestion ou l'entretien des milieux.

3. Suivi et évaluation

L'identification et la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue doivent s'accompagner d'un dispositif de suivi et d'évaluation permettant de mesurer l'évolution de ces zones.

Ce suivi évaluation doit amener à :

- Observer l'évolution des éléments de la TVB
- Améliorer la connaissance des continuités écologiques et leur fonctionnement
- Mesurer l'efficacité des recommandations engagées dans le cadre du SCoT
- Réorienter la politique TVB
- Apprécier la mise en œuvre des moyens ainsi que leur adéquation aux objectifs

Les indicateurs doivent permettre à la fois d'évaluer la structure et le fonctionnement de la TVB, afin d'avoir l'analyse la plus complète. Ces derniers doivent porter sur l'ensemble des éléments constituant et pouvant influencer la TVB (réservoirs, corridors, espèces cibles, occupation du sol, nouvelles infrastructures ou aménagements).

Dans le cadre du SCoT de la CCVA, plusieurs indicateurs statistiques et facilement mesurables peuvent aider au suivi et à l'évaluation de la TVB.

3.1. Part d'espaces naturels sur le territoire

Comme nous avons pu l'observer tout au long de ce rapport, les surfaces naturelles sont le support privilégié de la Trame Verte et Bleue. En mesurer leur proportion au cours du temps peut donc permettre d'avoir une idée de son évolution. Cela peut notamment s'apprécier au regard de l'occupation des sols.

Dans le cadre des PLU, cela peut plus précisément s'appliquer aux surfaces de zones naturelles ou agricoles (N ou A) et linéaires d'EBC (Espaces Boisés Classés) délimité.

Ces indicateurs devront plus particulièrement être observés dans les zones de continuité afin d'observer les changements ayant pu intervenir et éventuellement réétudier la fonctionnalité de celles ayant subi de fortes modifications.

3.2. Qualité des espaces naturels/Surface d'espaces naturels faisant l'objet de mesures de gestion ou de protection

La mesure de la proportion de surfaces naturelles ne peut suffire à l'évaluation de la TVB. Il est également nécessaire de veiller à la qualité de ces espaces constitutifs (en particulier pour ce qui concerne les réservoirs de biodiversité). En effet, comme nous avons pu l'observer précédemment, certains milieux ont tendance à se fermer naturellement. Pour répondre à cette problématique, et en mesurer les effets, il est utile de contrôler la part de surfaces naturelles faisant l'objet d'une gestion garantissant leur fonctionnalité.

Sur le territoire de la CCVA, ces mesures pourront être observées au niveau des zonages règlementaires tels que Natura 2000 (contrats, mesures Agro Environnementales Territorialisées, Charte), des secteurs riches en patrimoines naturels (convention de gestion et de valorisation du patrimoine naturel), ou, plus largement, sur les parcelles agricoles (mesure Agro Environnementales, agriculture biologique...).

L'évolution des surfaces protégées ou inventoriées (ZNIEFF, ENS, Natura 2000...), en tant que support potentiel aux mesures de calcul, peut également servir d'indicateur.

3.3. Suivi des espèces indicatrices

D'autres indicateurs, nécessitant une étude plus approfondie du territoire, peuvent également être envisagés. Un suivi des espèces présentes sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne devrait également permettre de déterminer l'évolution de la fonctionnalité des corridors et de la qualité des habitats.

De nombreux inventaires sont déjà réalisés par différentes structures ou organismes (Conseil général, Agence de l'eau, ONEMA, structure animatrice de site Natura 2000, conservatoire...). Ces données et analyses pourraient ainsi être recueillies et comparées à différents instants.

3.4. Fragmentation du territoire

Concernant les éléments de fragmentation, deux types d'éléments peuvent être mesurés :

- La mise en œuvre de mesures de résorption des discontinuités.
- L'introduction de nouvelles causes de fragmentation.

Dans tous les cas, la mesure du nombre d'obstacles peut permettre d'avoir une vision globale de l'évolution positive ou négative de la fragmentation du territoire. Certaines données pourront être recueillies auprès de divers partenaires. On peut notamment citer l'observatoire Clicnat de Picardie Nature (notamment sur le recensement des points de collision faune) ou les différents travaux de l'ONEMA sur le recensement des obstacles sur les cours d'eau et l'évaluation de leur impact écologique. Cette approche globale peut être complétée par des éléments plus directs permettant de préciser les aspects évoqués précédemment. On peut par exemple citer :

- Nombre de passage à faune mis en place
- Mortalité faune et évolution des points de conflits
- Mesure de la consommation d'espaces (dédiés aux constructions ou aux différentes infrastructures d'équipements et de transports)

Le système d'information géographique (SIG) devra jouer le rôle d'outil de mesures de ces différents critères, mais également de permettre aux communes et autres acteurs de l'aménagement du territoire de s'informer sur le positionnement et des enjeux de la Trame Verte et Bleue sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne.

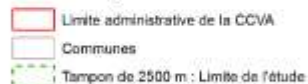
Conclusion

La Trame Verte et Bleue (TVB) constitue un élément fondamental de la stratégie environnementale du SCoT de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne. À travers ce réseau, il s'agit de garantir le bon fonctionnement écologique des espaces naturels, la préservation de la biodiversité, mais également de valoriser un patrimoine qui fonde l'identité et l'attractivité du territoire.

Au-delà des éléments constitutifs de l'étude, l'objectif de la démarche d'identification de la TVB est avant tout de pouvoir apporter un ensemble de connaissances aux acteurs locaux du territoire (élus, aménageurs, exploitants agricoles, décideurs, porteurs de projets...). Ces éléments devront, dès lors, permettre une meilleure prise en compte, en amont des projets, des problématiques tout en laissant place aux intérêts de chacun.

Cette étude diagnostique n'a pas de portée réglementaire. Cependant, sa déclinaison opérationnelle dans le SCoT de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne peut permettre d'appliquer certains principes du maintien des continuités écologiques présentes sur le territoire. En effet, les différentes orientations inscrites dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) s'imposent aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) qui ne doivent pas remettre en cause le SCoT. Cependant, contrairement au PLU, le SCoT ne définit pas de zonage précis (à l'échelle parcellaire) et laisse une marge d'appréciation aux communes dans la retranscription des orientations.

Carte 1 : Périmètre de l'étude



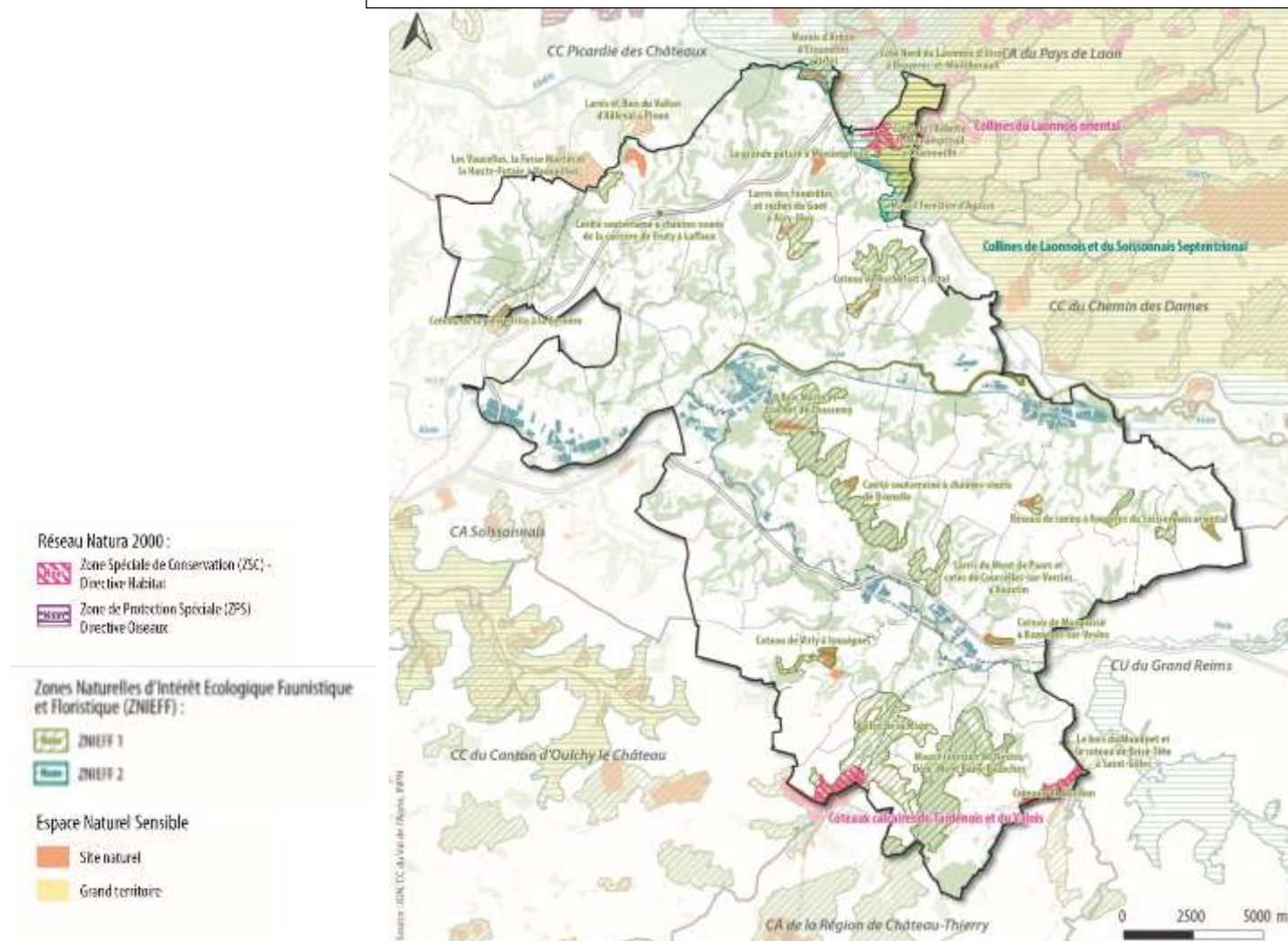
Réalisation : Communauté de Communes du Val de l'Aisne, 2016.
Source : IGN, MOS Picardie.

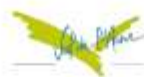




Rapport de présentation de la Trame Verte et Bleue de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne

Carte 2 : Périmètres d'inventaire et de protection de la biodiversité





Rapport de présentation de la Trame Verte et Bleue de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne

Carte 3 :MOS de la Trame Verte et Bleue de la
Communauté de Communes du Val de l'Aisne

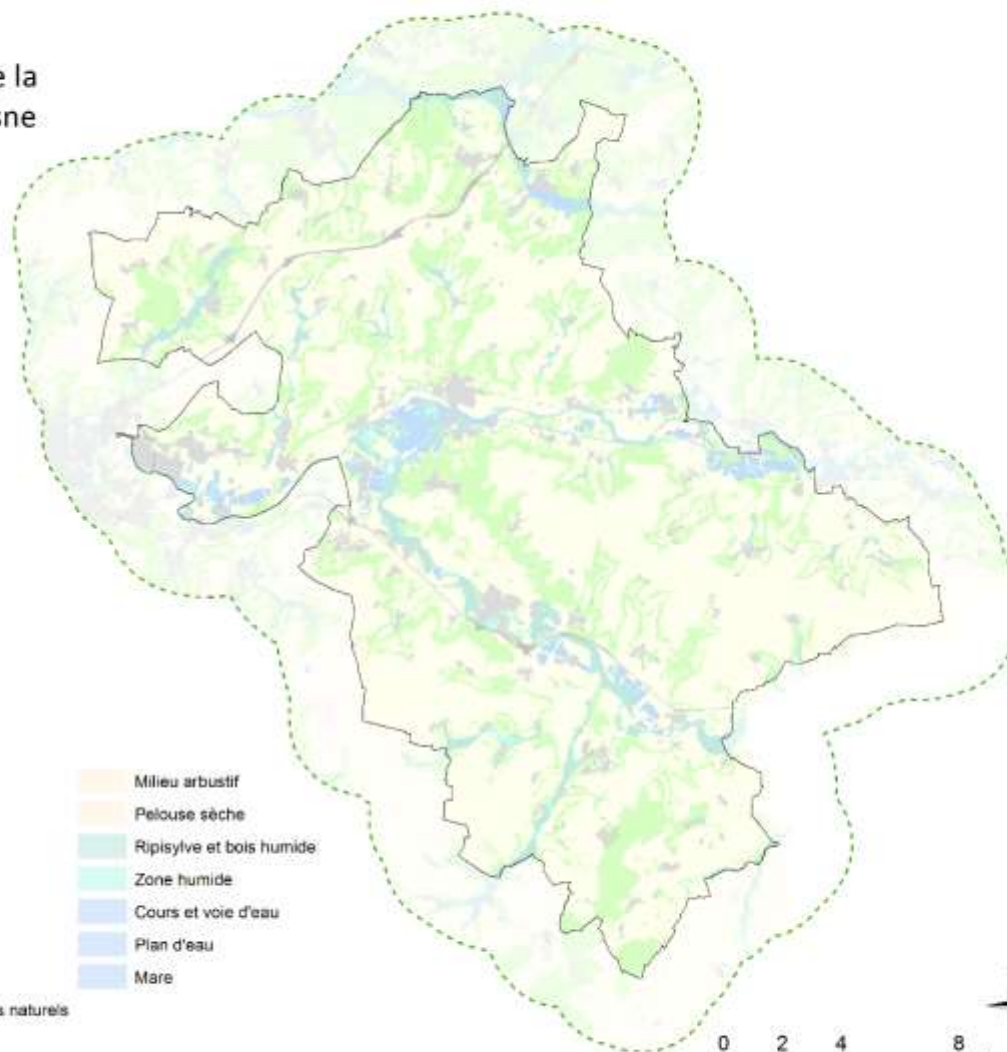
Eléments généraux

-  Tampon de 2500 m : Limite de l'étude
-  Limite administrative

Mode d'occupation des sols

 Tissu urbain	 Culture	 Milieu arbustif
 Aéroport	 Vignoble et Verger	 Pelouse sèche
 Autre zone artificielle	 Prairie	 Ripisylve et bois humide
 Espace vert urbain	 Prairie humide	 Zone humide
 Infrastructure de transport peu fréquentée	 Forêt de feuillus	 Cours et voie d'eau
 Infrastructure de transport fréquentée	 Forêt de conifères	 Plan d'eau
 Infrastructure de transport très fréquentée	 Forêt mélangée	 Mare
 Infrastructure de transport Autoroute- LGV	 Pelouse et pâturages naturels	

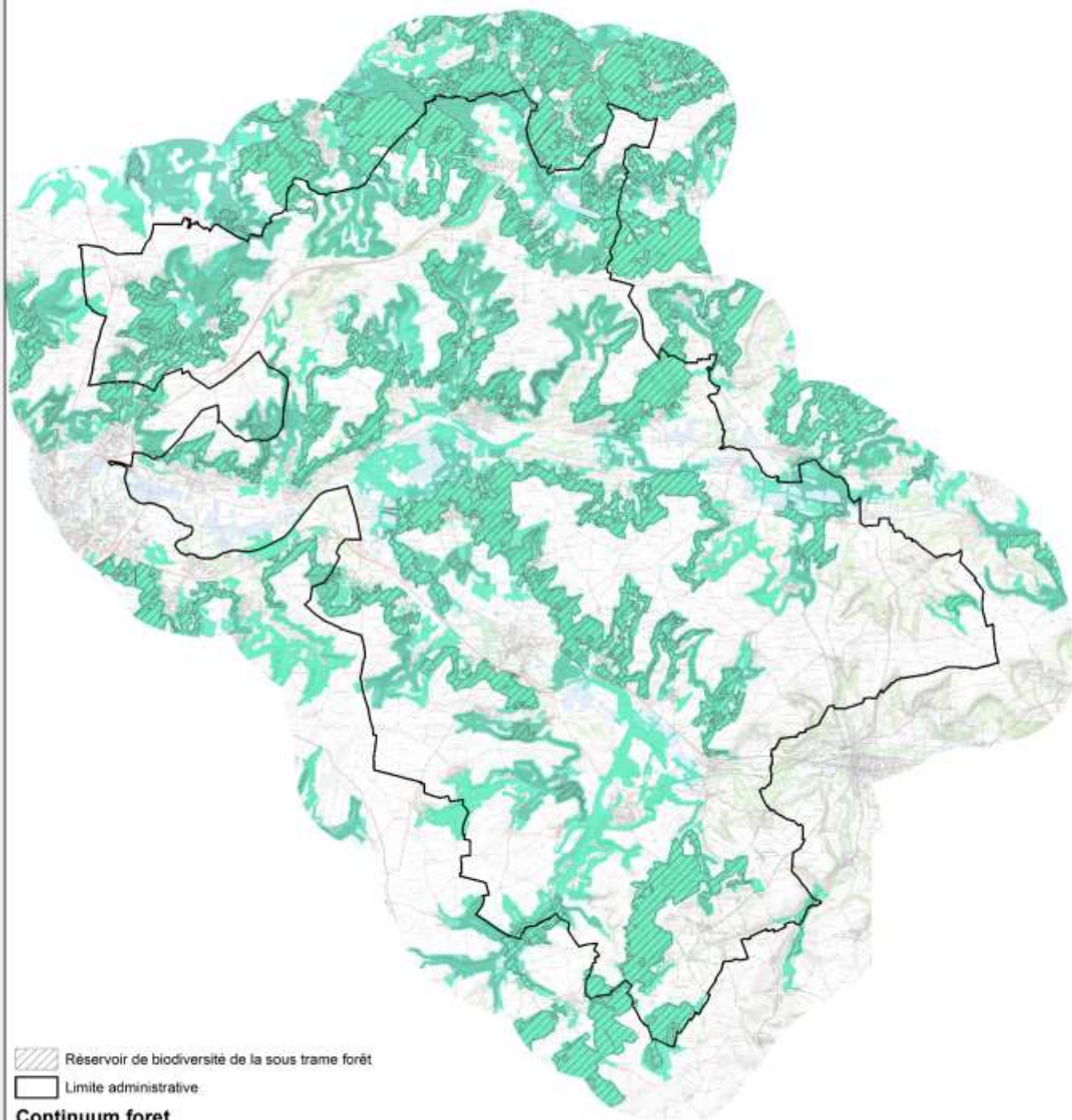
Réalisation : Communauté de Communes du Val de l'Aisne, 2016.
Source : IGN, MOS Picardie.





Rapport de présentation de la Trame Verte et Bleue de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne

Carte 4 : Sous trame des milieux "boisés"



 Réservoir de biodiversité de la sous trame forêt

 Limite administrative

Continuum forêt

Nombre d'espèces virtuelles

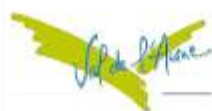
 2

 3

Réalisation : Communauté de Communes du Val de l'Aisne, 2016.
Source : IGN, MOS Picardie.

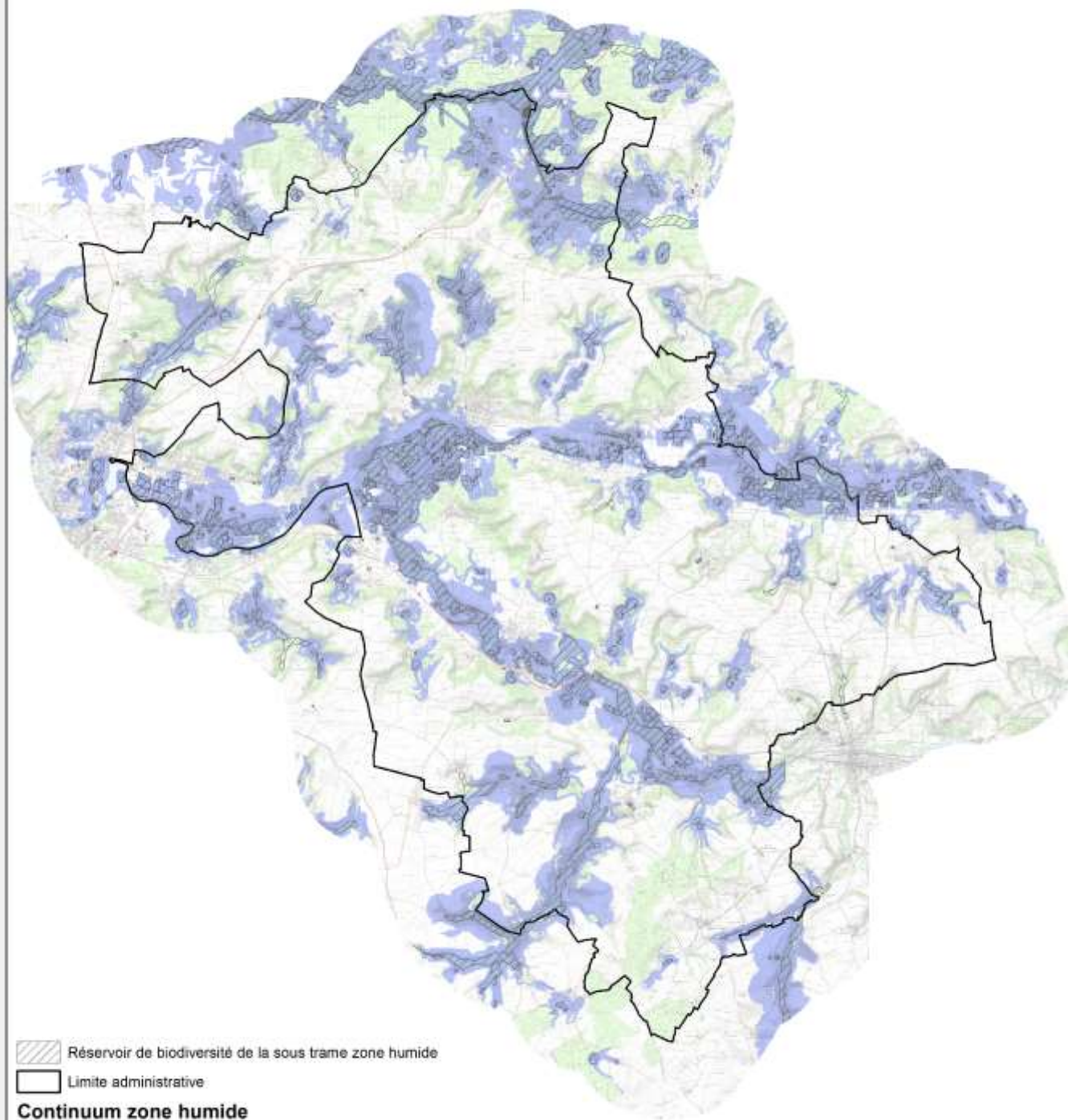
0 2 4 8 Kilomètres





Rapport de présentation de la Trame Verte et Bleue de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne

Carte 5 : Sous trame des milieux "humides"



 Réservoir de biodiversité de la sous trame zone humide

 Limite administrative

Continuum zone humide

Nombre d'espèces virtuelles

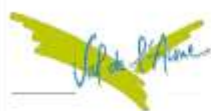
 2

 3

Réalisation : Communauté de Communes du Val de l'Aisne, 2016.
Source : IGN, MOS Picardie.

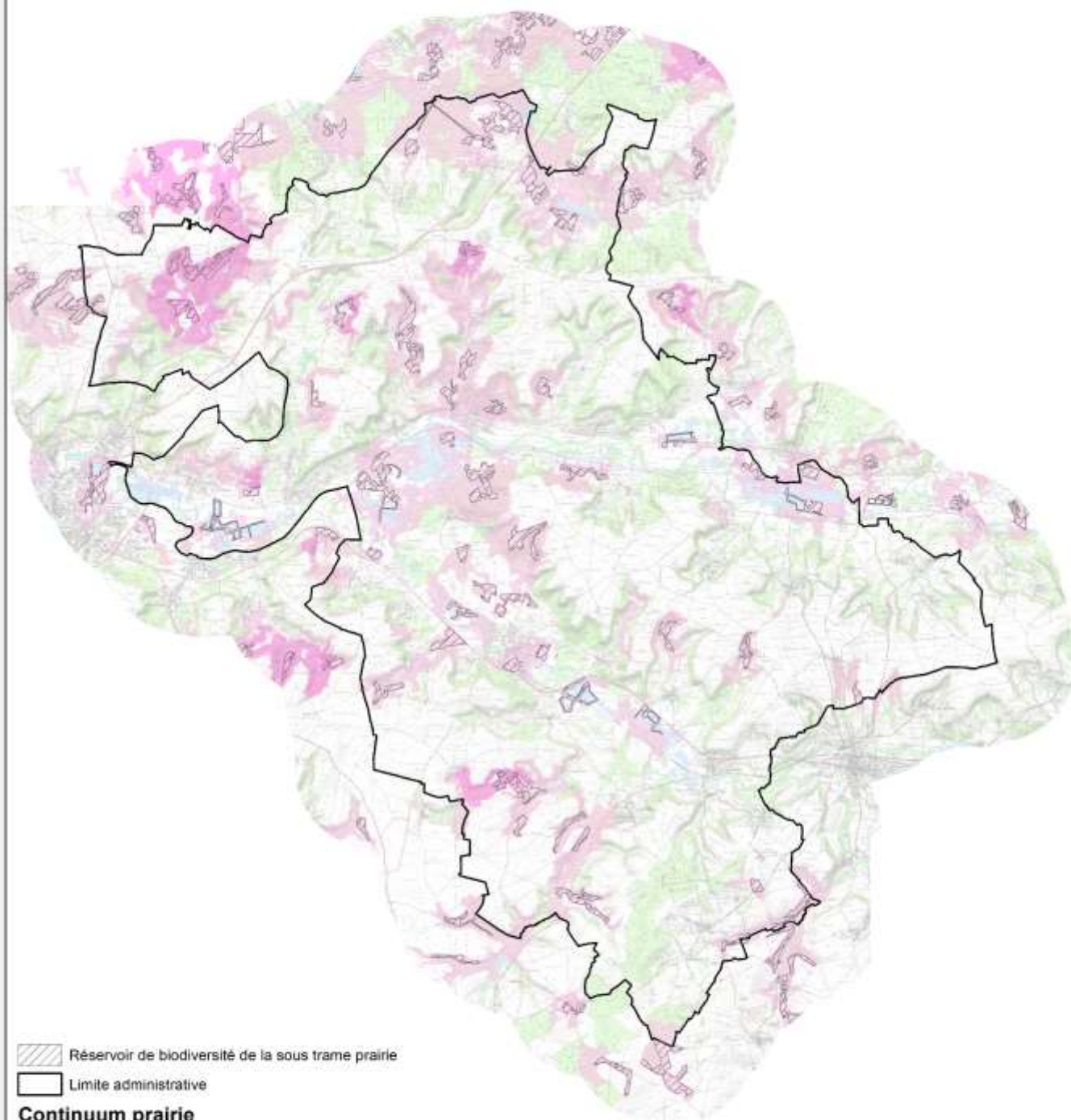
0 2 4 8 Kilomètres





Rapport de présentation de la Trame Verte et Bleue de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne

Carte 6 : Sous trame des milieux "prairies"



Réalisation : Communauté de Communes du Val de l'Aisne, 2016.
Source : IGN, MOS Picardie.

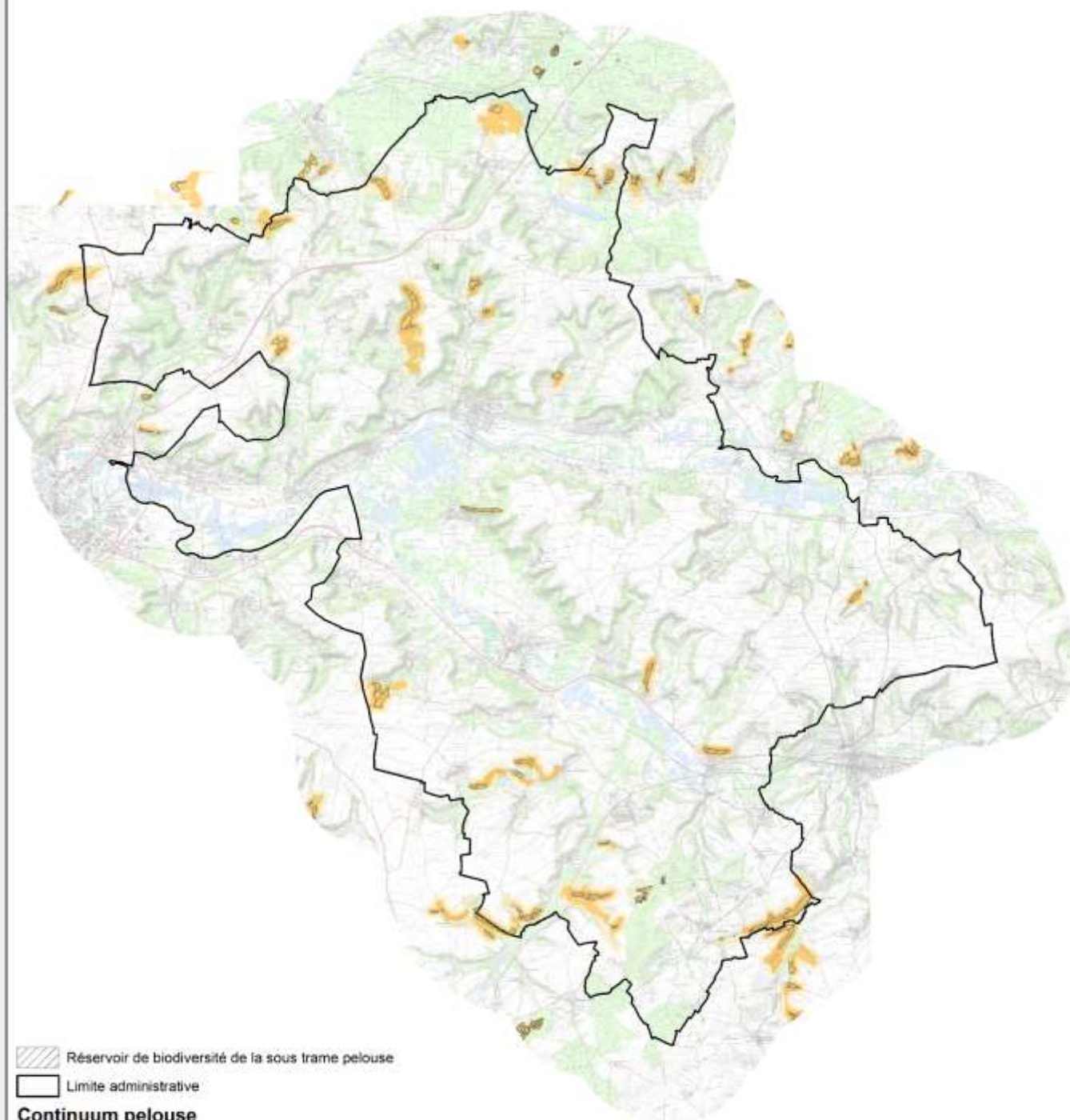
0 2 4 8 Kilomètres





Rapport de présentation de la Trame Verte et Bleue de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne

Carte 7 : Sous trame des milieux "pelouses"



▨ Réservoir de biodiversité de la sous trame pelouse

▭ Limite administrative

Continuum pelouse

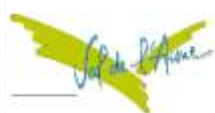
Nombre d'espèces virtuelles

2

3

Réalisation : Communauté de Communes du Val de l'Aisne, 2016.
Source : IGN, MOS Picardie.

0 2 4 8 Kilomètres



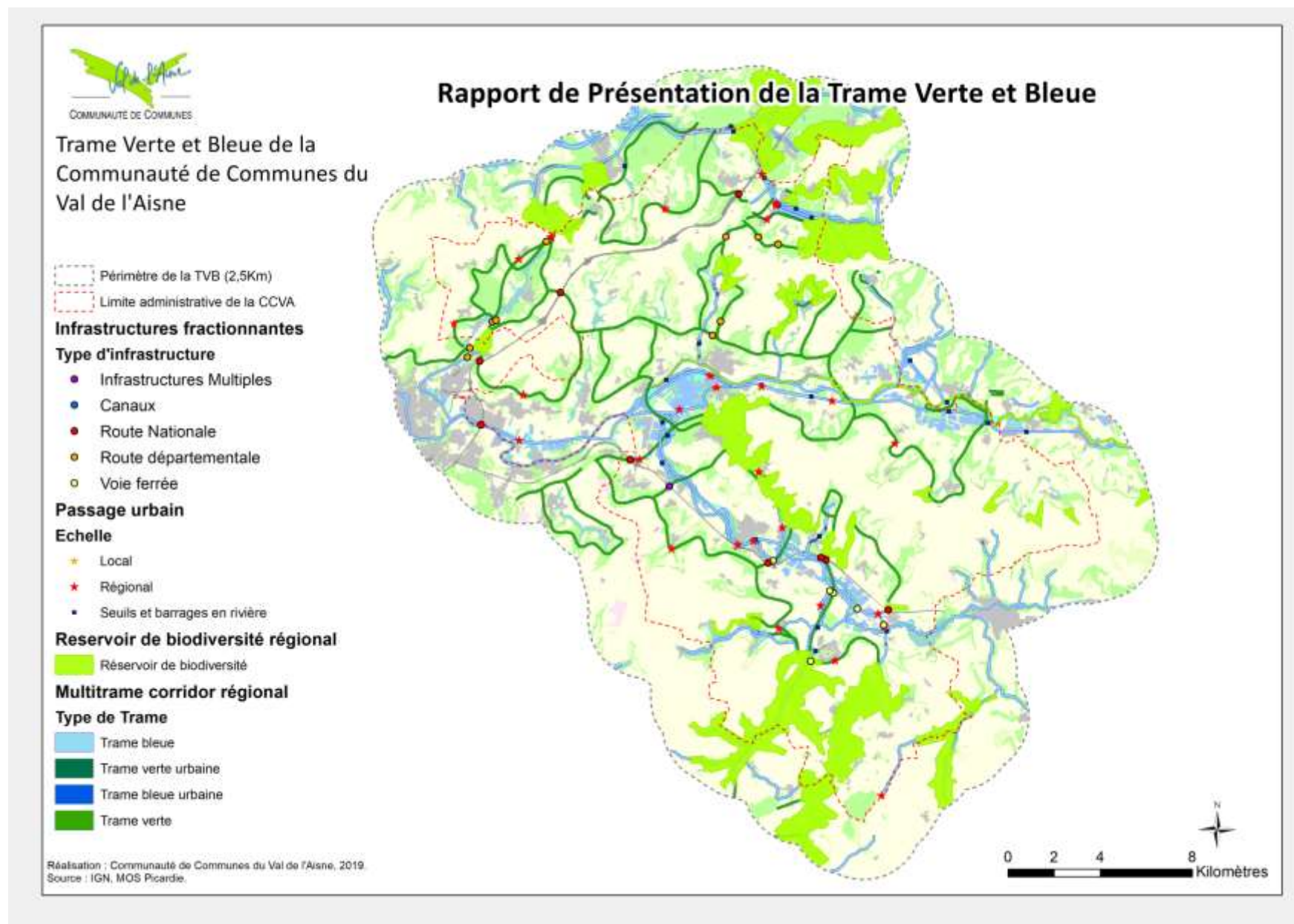
Rapport de présentation de la Trame Verte et Bleue de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne

Carte 8 : Sous trame des milieux "aquatiques"



Réalisation : Communauté de Communes du Val de l'Aisne, 2016.
Source : IGN, MOS Picardie.

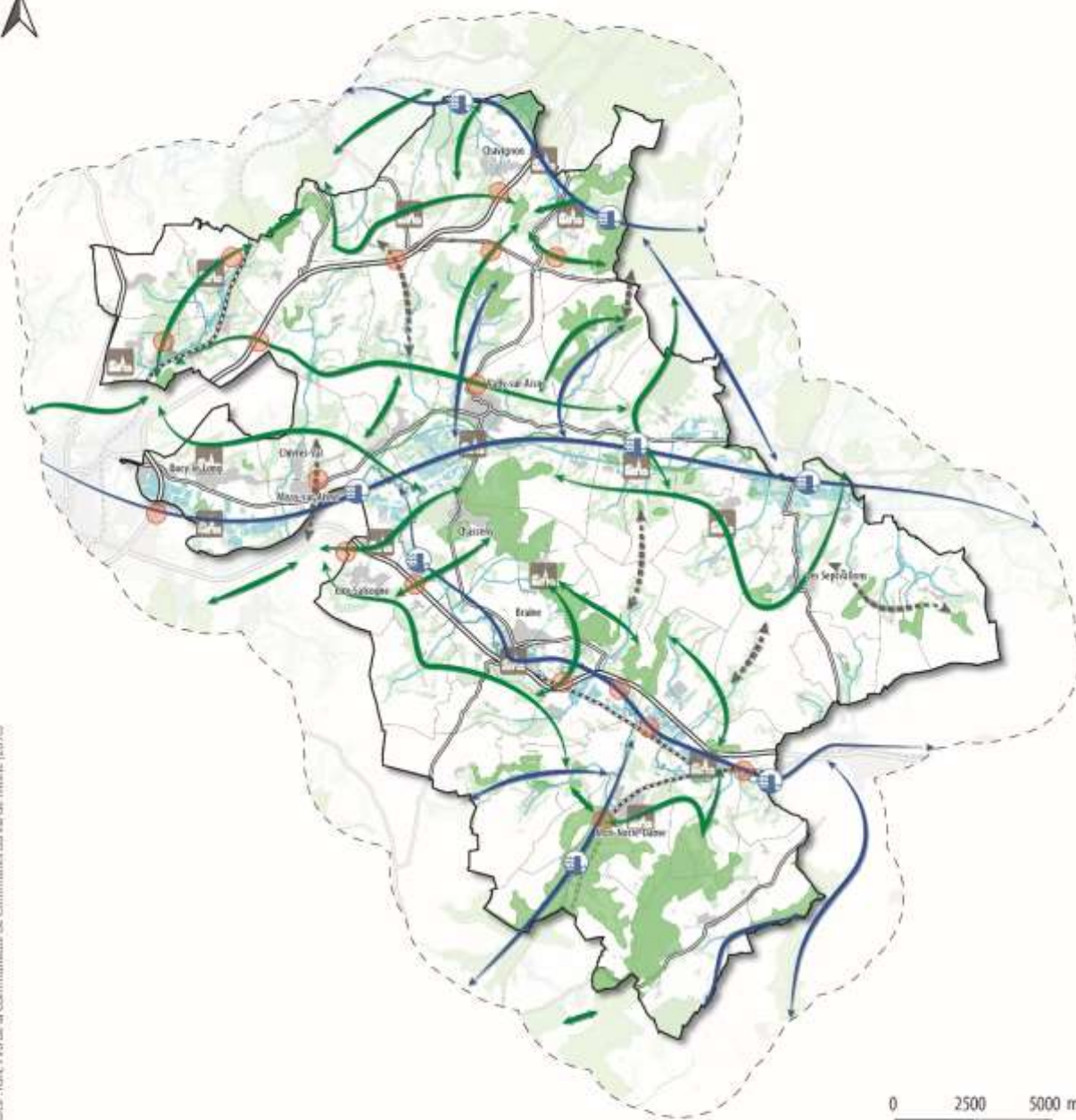
0 2 4 8 Kilomètres



Synthèse de la Trame Verte et Bleue de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne



Sources : IGN, TVB de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne (2016)



-  Infrastructure fractionnante et risque de collision
-  Barrage et Seuil
-  Passage urbain

-  Continuités vertes à préserver
-  Continuités bleues à préserver
-  Continuités à restaurer
-  Protéger les réservoirs de biodiversité

-  Limite de l'étude
-  Limite administrative de la CCVA

